# Séance publique du 10 juin 2002

### Délibération n° 2002-0637

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2003 - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

### Le Conseil.

Vu le rapport du 22 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau a communiqué au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2003.

Les marchés d'extension et d'aménagement en cours arriveront à terme le 31 décembre 2002.

Les multiples interventions de moyenne importance et éventuellement imprévues concerneraient :

- les extensions de réseaux nécessaires à l'alimentation des futurs abonnés.
- les renforcements, déplacements, modifications de réseaux et ouvrages occasionnés par des opérations engagées par des tiers (voiries, équipements, etc.),
- les renforcements, renouvellements, maillages ponctuels des réseaux nécessaires à leur bon fonctionnement et envisagés au titre des programmes de travaux de la direction de l'eau.

Ces travaux seraient découpés en six lots géographiques :

- lot n° 1 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-centre,
- lot n° 2 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-centre,
- lot n° 3 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-nord,
- lot n° 4 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-sud,
- lot n° 5 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-sud,
- lot n° 6 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-nord.

Ces travaux feraient l'objet de six marchés séparés à bons de commande établis pour une durée d'une année (2003) et passés sous forme d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix. Chaque marché pourrait être attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Pour chacun de ces marchés, le montant minimum annuel serait de 390 000 € HT et le montant maximum annuel serait de 1 560 000 € HT.

Ces travaux seraient financés sur les crédits du budget annexe des eaux de la Communauté urbaine pour l'exercice 2003 dans le cadre du programme de travaux -réseaux d'eau potable- opérations non individualisées, à élaborer au titre des autorisations de programme prévues sur l'opération 0137 pour un montant global maximum estimé à 11 000 000 €TTC;

2 2002-0637

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 :

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement;

### **DELIBERE**

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

## 2° - Décide :

- a) de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-l-1er alinéa du code des marchés publics,
- b) que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.
- 3° Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.
- **4° La dépense** correspondante à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine budget annexe des eaux exercice 2003 fonction 1 111 comptes 238 511 et 238 551 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programme prévues sur l'opération 0137.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,